

Bonjour,

A la suite de l'obtention de votre permis de conduire il y a moins d'un an, vous avez la possibilité d'effectuer une formation Post-Permis pour une réduction du délai probatoire :

- 1 an car vous avez obtenu votre permis par la filière traditionnelle. En effectuant cette formation, votre permis sera alimenté de ses 12 points le jour de vos 2 ans de permis **à condition de ne pas avoir commis d'infraction jusqu'à cette date.**
- 6 mois car vous avez obtenu votre permis par la filière AAC. En effectuant cette formation, votre permis sera alimenté de ses 12 points le jour de vos 18 mois de permis **à condition de ne pas avoir commis d'infraction jusqu'à cette date.**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des renseignements nécessaires à votre recherche.

1. Le déroulement de la formation
2. Les prérequis
3. Les modalités de paiements
4. Les prochaines sessions
5. Les horaires et contacts du secrétariat
6. Les pièces à fournir pour votre inscription

1. Déroulement de la formation :

- Formation de 7 heures sur une journée en salle
- Pour des raisons d'organisation, la formation peut être dispensée dans une autre ville (Toulouse, Agen, Montauban)

- A la fin de la session une attestation est remise au candidat

ATTENTION : La session est règlementée à 6 participants minimum et 12 participants maximum. De ce fait, la formation peut à tout moment être annulée/déplacée (faute de participants) ou clôturée (si elle est complète) avec une liste d'attente en cas de désistement.

2. Les prérequis :

- Vérifier votre disponibilité par rapport à nos prochaines sessions
- Avoir la catégorie B du permis valide depuis 6 mois minimum et 12 mois maximum (voir la date mentionnée sur le permis de conduire)
- Ne pas avoir commis d'infractions (Consulter votre relevé de conducteur en créant votre espace sur ANTS ou contacter la préfecture pour le demander)

3. Les modalités de paiement :

- Coût de la formation : 170€ (*N'hésitez pas à négocier une remise sur vos cotisations annuelle auprès de votre assureur, en évoquant votre volonté à être et rester un conducteur responsable. Cela peut amortir partiellement ou totalement la somme engagée*)
- Versement comptant pour la réservation de la formation (sur place ou par virement)
- Possibilité de faire un chèque qui sera encaissé au démarrage de la formation.
- En cas d'annulation de la session par l'établissement, des solutions seront proposées ou un remboursement sera effectué.
- **ATTENTION** tout désistement à moins de 15 jours (hors cas de force majeur avec justificatif) ne pourra donner lieu à un remboursement.

4. Les prochaines sessions : (si les dates ne vous conviennent pas merci de nous indiquer vos disponibilités afin de voir s'il est possible de déplacer / rajouter une formation).

- Samedi 07 Décembre 2024
- Samedi 15 Mars 2025
- Samedi 7 Juin 2025
- Samedi 20 Septembre 2025
- Samedi 20 Décembre 2025

5. Horaires et contact :

Le bureau est ouvert (accueil physique et téléphonique) :

Mercredi 15h à 17h

(D'autres créneaux peuvent être débloqués sur demande)

A privilégier => Adresse Mail secrétariat : accueil.autoecoleoccitanie@gmail.com

Téléphone (ligne souvent saturée) : 05.63.95.18.92

Nous rappelons les personnes ayant laissé un message vocal

6. Pièces à fournir pour l'inscription :

Pièce d'identité
Permis de conduire

Si vous êtes intéressé(e), merci :

- de nous envoyer par mail les pièces à fournir en précisant la session qui vous intéresse.
- d'effectuer le règlement. (Sur place en prenant rendez-vous ou par virement)

Formation Post-Permis Jeunes Conducteurs

(Réduction du délai de la période probatoire)

ACCIDENTALITE

Les conducteurs novices sont responsables dans près de 25% des accidents de la route ayant entraîné des blessés ou des décès,

LE POST PERMIS

Les formations post-permis sont l'occasion d'engager auprès des jeunes conducteurs, une démarche de réflexion sur leurs comportements et leurs perception des risques

EN EUROPE ...

Le dispositif de formation post-permis a fait ses preuves et de nombreux pays européens l'ont déjà mis en place, comme la Finlande, la Suisse, le Luxembourg, l'Autriche, l'Estonie, la Slovénie...



LA FORMATION -

Elle est **collective** (6 à 12 élèves par stage) et dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Elle se déroule en 7 heures sur **une journée**

L'objectif :

L'objectif est d'encourager **les conducteurs novices** à continuer de se former en vue de rester des conducteurs responsables et vigilants. Il est également essentiel de **renforcer les compétences** acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome.

- Pour qui ?

Les conducteurs novices étant entre 6 mois et un an de période probatoire (sans avoir commis d'infraction)

- Pourquoi ?

Diminuer l'accidentalité routière, très élevée, chez les conducteurs novices.

- **Avantages ?**

- Réduction du délai de la période probatoire
 - Réduction de la prime d'assurance

AU PROGRAMME :

La formation s'articule autour de **2 thématiques** :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
 2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Réduction du délai du permis probatoire

En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.

NOTRE MISSION

Assurer le continuum éducatif.
Développer des comportements routiers plus sécuritaires, économiques et écologiques, dès le plus jeune âge et tout au long du parcours des usagers de la route

LE GAGE DE QUALITÉ

L'Ecole de conduite Occitanie a obtenu en 2019 le label « Ecole de conduite de qualité » délivré par l'Etat. Un gage de qualité concernant l'accueil, le renseignement, la pédagogie et l'accompagnement

NOTRE DEVISE

« Que celui qui enseigne ne cesse jamais d'apprendre ».
Notre équipe est formée régulièrement pour répondre aux évolutions en terme de pédagogie et de réglementation.

- Vous avez obtenu le permis en **conduite traditionnelle** ? Et hop... vous gagnez **1 an** sur votre période probatoire, soit 12 points en **2 ans** au lieu de 3 !
- Vous avez obtenu le permis en **conduite accompagnée** ? Et hop... vous gagnez **6 mois** sur votre période probatoire, soit 12 points en **1 an et demi** au lieu de 2 !

A qui s'adresse la formation complémentaire post-permis ?

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une **démarche volontaire** et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un **1er permis de conduire** auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu **depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois**.

A une condition : **n'avoir commis aucune infraction** ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Conditions d'inscription

- Être titulaire du permis de conduire.
- Être entre le sixième et le douzième mois de la période probatoire.
- Ne pas avoir commis d'infraction, ayant entraîné la perte d'un ou plusieurs points sur le permis de conduire.
- L'école de conduite doit être labellisée. Le formateur doit être qualifié.

TARIFS

170€ TTC

(possibilité d'échelonner le paiement lors de la formation de conduite)



N°agrément : E.21.082.0004.0
8 rue du marché 82200 MOISSAC
05.63.95.18.92
auto-ecole.occitanie@outlook.fr